



VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 4

Contre : 1

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023.00055/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUCHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVSSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

**OBJET :**

**Attribution des subventions 2023 aux associations**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/04/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

**Le Maire.**

Absents : (9)

Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (conseiller municipal), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

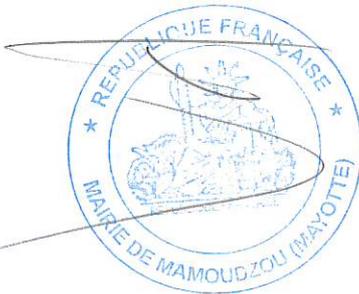
Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection



**Vu** la délibération n°2022.00111/2022 du 27 mai 2022 relative à la mise à jour du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** que les associations ont pour objet, de coordonner, promouvoir, soutenir et favoriser toute initiative contribuant au développement social, éducatif et culturel, d'organiser des activités socioculturelles, d'organiser et produire des spectacles vivants ;

**Considérant** que la résolution de la municipalité est de soutenir la mise en œuvre des actions de proximité en faveur de la jeunesse, des sports, de la culture, de l'éducation et de l'environnement, au sein du territoire communal et cela à travers le mouvement associatif ;

**Considérant** la ville souhaite devenir à long terme une ville qui vit et respire par la pratique sportive ;

**Considérant** que 2023, 2024, 2025 et 2026 constituent également des années charnières entre l'organisation des olympiades à Paris et les différents jeux des Îles, notamment celui de 2023 à Madagascar, durant laquelle la ville pourra contribuer à renforcer l'implication des acteurs associatifs en tant que ville sportive afin de se préparer à peut-être accueillir les jeux des Îles de 2027 ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Mamoudzou soutient les associations culturelles de la commune afin d'œuvrer pour la diversité et créer une dynamique commune. Ainsi, les associations en lien avec ce secteur sont accompagnées via plusieurs dispositifs d'aide en moyens humains, matériels ou financiers ;

**Considérant** que dans le champ de la coopération, par l'intermédiaire des associations communales, la ville souhaite tisser des relations de proximité avec leurs homologues des pays voisins, dans une logique de rapprochement des peuples autour de valeurs communes ;

**Considérant** que dans le champ de l'environnement, la ville de Mamoudzou et les associations locales, souhaitent s'associer pour mobiliser et sensibiliser tous les habitants de la commune à la préservation du cadre de vie urbain et le respect de l'environnement ;

**Considérant** que dans le champ socio-éducatif, la ville de Mamoudzou souhaite soutenir et développer des actions auprès des populations des quartiers tendant à faciliter l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles ;

**Considérant** que l'objectif de ces aides est de soutenir par le biais de financements les projets que portent les associations de la Ville. Ces aides doivent leur permettre d'alléger leurs charges, pour ainsi leur permettre de mieux se concentrer sur le plan organisationnel et engagement, qui doit rester leur priorité ;

**Considérant** que les associations concernées sont au nombre de de 101, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Type d'association	Montant total
51 associations sportives + 5 équipes de jeunes vainqueurs et finalistes de Coupe de Mayotte	536 000, 00 €
10 associations environnementales	63 000, 00 €
15 associations culturelles	176 000, 00 €
21 associations socio-éducatives	61 000, 00 €
4 associations pour la coopération régionale	40 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL (101)</b>	<b>876 000, 00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'attribuer les subventions communales aux associations conformément aux tableaux proposés et au rapport joint, pour un montant total de huit cent soixante-seize mille euros (876 000,00 €).

**Article 2** : De préciser que le versement effectif de la subvention accordée fera l'objet d'une convention entre la ville de Mamoudzou et l'association bénéficiaire, précisant :

- L'objet de la subvention.
- Le montant de la subvention ainsi que les actions ou projets financés.
- Les conditions d'utilisation de la subvention accordée.
- Les engagements de chacune des parties.
- Les critères d'évaluation des actions ou projets financés.

**Article 3** : D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 du budget communal : subventions aux associations de droit privé.

**Article 4** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

**Le Maire**  
Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
Abdilwahedou SOUMAÏLA



**Abstention (4) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR, Mme Mariam SAID, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU**

**Contre (1) : M. Jacques Martial HENRY**

## DEMANDES DE SUBVENTIONS ENVIRONNEMENT 2023 (ANNEXE 3)

Associations	Actions ou Projets	cout de l'action	subvention demandée	Total	Montant proposé par la DRUDD	TOTAL	Montants proposés par la Commission / / 2023	TOTAL
ACEKB	Education à l'environnement et développement durable	60 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
	Entretien des espaces publics	80 000,00 €	50 000,00 €					
Cocotier rigolos	Projet T'soundzou vert	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
APEAHDM	sensibilisation des jeunes sur la protection de l'environnement	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Passam'city plage	sensibilisation des jeunes sur le réchauffement climatique et la protection de l'environnement	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Kaweni Nouvelle aire	Kaweni propre	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Oukaiya	Excursion à la découverte du lagon mahorais	1 170,00 €	1 170,00 €	4 870,00 €	500,00 €			
	Entretien des espaces publics : repeindre les murs du plateau sportif	1 200,00 €	1 200,00 €		1 000,00 €			3 000,00 €
Association pour le développement durable de Passamaity	Entretien des espaces publics: ramassage de déchets	2 500,00 €	2 500,00 €		1 500,00 €			
	Projet Passam' vertte et propre	60 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Espoir M'stapere	sensibilisation des jeunes licenciés sur la propreté	10 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
	sensibilisation sur la propreté urbaine et la préservation de la nature	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Tonic Club Omnisport Handball	Sensibilisation à l'entretien des plateaux et aires de jeux	6 000,00 €	4 000,00 €		3 000,00 €			
	Sensibilisation et entretien des mangroves	8 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		15 000,00 €
Barakani Events	Nettoyage de rivières de Cavani Baobab	8 000,00 €	8 000,00 €		6 000,00 €			
	Protection de l'environnement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
M'sikano solidaire pour l'emploi	Les rivières propres	382 382,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>773 252,00 €</b>	<b>321 870,00 €</b>	<b>321 870,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>		<b>63 000,00 €</b>

